

05 AVR. 1984

1123/15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI--

Demande d'Ordres de
Mission.

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 977/15.08.01
du 20 mars 1984, j'ai l'honneur de rappeler à Votre Excellence la participation
de l'équipe PANTHERES NOIRES à la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe
organisée par la Confédération Africaine de Foot-ball (C.A.F.).

A cet effet, je Vous demanderais de bien
vouloir autoriser l'établissement d'Ordres de Mission en faveur de la délégation
sportive de l'équipe PANTHERES NOIRES devant se rendre au KENYA pour livrer le
match retour comptant pour les 1/16èmes de finale de la coupe sus-mentionnée le
15 avril 1984.

Par ailleurs, je Vous rappellerais que l'équipe
PANTHERES NOIRES avait éliminé INTER F.C. du BURUNDI au tour préliminaire et avait
été ainsi qualifiée pour rencontrer l'équipe SCARLET du KENYA aux 1/16èmes de finale.
Le match aller a eu lieu à KIGALI le 1er avril 1984 et le score final a été de
3 buts à 0 en faveur de l'équipe Kenyane.

La délégation de l'équipe PANTHERES NOIRES
est composée de la manière suivante :

- A. Officiels :
01. NGANGO Edicium, Président du Comité National de Direction de
Football, Chef de la délégation.
 02. Lt Col. BANGAWABO Stanislas, membre du Comité de PANTHERES NOIRES
 03. KANAMUGIRE Aloys, Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif, entraîneur de l'équipe.
 04. NIYUUGABO Antoine, Assistant Médical, Soigneur de l'équipe.
 05. Joachim FICKERT, Expert Allemand, entraîneur de l'équipe.
 06. KAYITANKORE Jean Baptiste, Journaliste à l'ORINFOR.

B. Joueurs de l'équipe PANTHÈRES NOIRES :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| 01. NGABONZIMA Onesphore | 10. NGEZE Emmanuel |
| 02. HAKIZIMANA Yahaya | 11. HAVUGANUREMA Pascal |
| 03. HAKIZIMANA Abdallahman | 12. NDAMURENGE Cléophas |
| 04. HATEGINKINANA Innocent | 13. HABIMANA Manassé |
| 05. MUYAKAZI Hassan | 14. IYANAREMYE Badrou |
| 06. MIBANI Védaste | 15. NKUNZURWANDA Hassan |
| 07. HABIMU Issa | 16. BAYINGANA Léon |
| 08. MUTABAZI Léonidas | 17. IDRISSA Djuma |
| 09. MIBANDA Jean Damascène | 18. KARURANGA Emmanuel. |

Les officiels bénéficieront du tiers des indemnités de mission alors que les joueurs seront pris en charge par leur club. Tous ces frais y compris ceux de transport seront couverts par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération.

Date de départ : le 10 avril 1984

Date de retour : le 17 avril 1984

Durée de la mission : 8 jours.

J'annexe à la présente la photocopie des documents de la CAF relatifs au calendrier des compétitions de la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDIMILIYIMANA Augustin

Major B.M.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération

KIGALI.-